

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Transmis en préfecture le :

Publi ou notifié le :

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE (Loire-Atlantique) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : M. ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M. CLEMENCEAU Ronan, Mme DROUET Delphine, Mme ESNAULT Claudia, M. FRIBAULT Arnaud, M. GAUTIER Charbel M. MERCIER Rémi, M. PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, M. PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, Mme ROBERT Ingrid, SOURISSEAU Freddy.

Absents : M. SOURISSEAU Freddy (Pouvoir à Mme DROUET Delphine)

Le quorum étant atteint ; le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Ronan CLEMENCEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, ce dernier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE
 - o Compte de gestion 2024 du budget local commercial
 - o Compte administratif 2024 du budget local commercial
 - o Affectation de résultats du budget local commercial
 - o Budget primitif 2025 du local commercial
 - o Compte de gestion 2024 du budget multi-services
 - o Compte administratif 2024 du budget multi-services
 - o Affectation de résultats du budget multi-services
 - o Budget primitif 2025 du multi-services
 - o Compte de gestion 2024 du pôle de sante
 - o Compte administratif 2024 du budget pole de sante
 - o Affectation de résultats du budget pole de sante
 - o Budget primitif 2025 du pôle de sante
 - o Compte de gestion 2024 du budget communal
 - o Compte administratif 2024 du budget communal
 - o Affectation de résultats du budget communal
 - o Budget primitif 2025 de la commune
- Sujets divers

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal.

DCM n° 2025-10

Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe local commercial

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Ce document remis par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Mme Delphine DROUET, adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal le résultat du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial établi par le comptable public de la Trésorerie de NORT-SUR-ERDRE. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif du budget annexe local commercial et que le résultat est identique.

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe local commercial

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial n'appelle ni observation, ni réserve.
- 2- APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial établi par le Comptable public.
- 3- AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM n° 2025-11

Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe local commercial

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024 du budget annexe local commercial.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	15 648.80€	-
Recettes	9 582.36€	15 000.00€
Résultat de l'exercice 2024	- 6 066.44€	15 000.00€

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe local commercial

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial

CONSIDERANT qu'après présentation des comptes, M. Jacques PRAUD, Maire, a quitté la séance avant l'approbation du compte administratif,

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Présidé provisoirement par Mme Delphine DROUET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion de l'exercice 2024, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 2- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM n° 2025-12

Affectation du résultat du budget annexe local commercial

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Après l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe local commercial, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat.

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial

CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître sur l'exercice 2024 :

- Un déficit de fonctionnement de 6 066.44€
- Un excédent d'investissement de 15 000.00€

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	- 6 066.44€
B – Résultat antérieur reporté	+ 12 927.11€
C – Résultat à affecter (A+B)	+ 6 860.67€
D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	+ 50 670.26€
E – Solde des restes à réaliser	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	
Besoin de Financement	
AFFECTATION (C)	+ 6 860.67€
R1068 – Réserves en investissement	-
R002 – Report en fonctionnement	+ 6 860.67€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **AFFECTE** en section de fonctionnement du budget primitif 2025 du local commercial, un excédent de fonctionnement de 6 860.67€.

DCM n° 2025-13

Approbation du budget primitif du budget annexe local commercial

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Madame DROUET présente au conseil municipal les grandes lignes du budget primitif 2025 du budget annexe local commercial. Elle précise que le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Le budget primitif du budget annexe local commercial est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

VU l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe local commercial

VU la commission finances du 10 mars relative à la présentation et à l'étude du BP 2025.

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter un budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 16 060.67€
- Dépenses et recettes d'investissement : 50 670.26€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial qui s'équilibre en dépenses et recettes à 16 060.67€ pour la section de fonctionnement et 50 670.26€ pour la section d'investissement.
- 2- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'y afférant.

DCM n° 2025-14

Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe multi-services

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Ce document remis par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Mme Delphine DROUET, adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal le résultat du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services établi par le comptable public de la Trésorerie de NORT-SUR-ERDRE. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif du budget annexe multi-services et que le résultat est identique.

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe multi-services

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services n'appelle ni observation, ni réserve.
- 2- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services établi par le Comptable public.

- 3- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM n° 2025-15

Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe multi-services

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024 du budget annexe multi-services.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 966.06€	-
Recettes	11 483.06€	-
Résultat de l'exercice 2024	6 517.58€	-

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe multi-services

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services

CONSIDERANT qu'après présentation des comptes, M. Jacques PRAUD, Maire, a quitté la séance avant l'approbation du compte administratif,

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Présidé provisoirement par Mme Delphine DROUET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion de l'exercice 2024, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 2- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM n° 2025-16

Affectation du résultat du budget annexe multi-services

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Après l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe multi-services, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat.

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services

CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître sur l'exercice 2024 :

- Un excédent de fonctionnement de 6 517.58€

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 6 517.58€
B – Résultat antérieur reporté	+ 12 750.92€
C – Résultat à affecter (A+B)	+ 19 268.50€

D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	+ 16 651.64€
E – Solde des restes à réaliser	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	
Besoin de Financement	
AFFECTATION (C)	+ 19 268.50€
R1068 – Réserves en investissement	-
R002 – Report en fonctionnement	+ 19 268.50€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- AFFECTE** en section de fonctionnement du budget primitif 2025 du multi-services, un excédent de fonctionnement de 19 268.50€.

DCM n° 2025-17
Approbation du budget primitif du budget annexe multi-services
Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Madame DROUET présente au conseil municipal les grandes lignes du budget primitif 2025 du budget annexe multi-services. Elle précise que le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Le budget primitif du budget annexe multi-services est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

VU l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe multi-services

VU la commission finances du 10 mars relative à la présentation et à l'étude du BP 2025.

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter un budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 110 268.50€
- Dépenses et recettes d'investissement : 36 661.54€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe multi-services qui s'équilibre en dépenses et recettes à 110 268.50€ pour la section de fonctionnement et 36 661.54€ pour la section d'investissement.
- 2- AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'y afférant.

DCM n° 2025-18
Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe pôle santé
Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Ce document remis par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Mme Delphine DROUET, adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal le résultat du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé établi par le comptable public de la Trésorerie de NORT-SUR-ERDRE. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif du budget annexe pôle santé et que le résultat est identique.

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe pôle santé

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé n'appelle ni observation, ni réserve.
- 2- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé établi par le Comptable public.
- 3- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM n° 2025-19

Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe pôle santé

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024 du budget annexe pôle santé.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 706.49€	1 200.00€
Recettes	5 241.28€	-
Résultat de l'exercice 2024	2 534.79€	- 1 200.00€

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe pôle santé

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé

CONSIDERANT qu'après présentation des comptes, M. Jacques PRAUD, Maire, a quitté la séance avant l'approbation du compte administratif,

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Présidé provisoirement par Mme Delphine DROUET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion de l'exercice 2024, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 2- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM n° 2025-20
Affectation du résultat du budget annexe Pôle santé
 Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Après l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe Pôle santé, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat.

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Pôle santé

CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître sur l'exercice 2024 :

- Un excédent de fonctionnement de 2 534.79€
- Un déficit d'investissement de 1 200.00€

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 2 534.79€
B – Résultat antérieur reporté	+ 9 146.90€
C – Résultat à affecter (A+B)	+ 11 681.69€
D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	+ 87 932.03€
E – Solde des restes à réaliser	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	
Besoin de Financement	
AFFECTATION (C)	+ 11 681.69€
R1068 – Réserves en investissement	-
R002 – Report en fonctionnement	+ 11 681.69€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **AFFECTE** en section de fonctionnement du budget primitif 2025 du Pôle santé, un excédent de fonctionnement de + 11 681.69€.

DCM n° 2025-21
Approbation du budget primitif du budget annexe pôle santé
 Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Madame DROUET présente au conseil municipal les grandes lignes du budget primitif 2025 du budget annexe pôle santé. Elle précise que le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Le budget primitif du budget annexe pôle santé est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

VU l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe pôle santé

VU la commission finances du 10 mars relative à la présentation et à l'étude du BP 2025.

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter un budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 16 681.69€
- Dépenses et recettes d'investissement : 87 932.03€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe pôle santé qui s'équilibre en dépenses et recettes à 16 681.69€ pour la section de fonctionnement et 87 932.03€ pour la section d'investissement.
- 2- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'y afférant.

DCM n° 2025-22

Approbation du compte de gestion 2024 du budget général

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Ce document remis par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Mme Delphine DROUET, adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal le résultat du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget général établi par le comptable public de la Trésorerie de NORT-SUR-ERDRE. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif du budget général et que le résultat est identique.

VU le compte de gestion 2024 du budget général

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget général

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget général n'appelle ni observation, ni réserve.
- 2- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget général établi par le Comptable public.
- 3- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM n° 2025-23

Approbation du compte administratif 2024 du budget général

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024 du budget général communal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	871 016.99 €	287 455.21€
Recettes	1 215 105.54 €	353 944.48€
Résultat de l'exercice 2024	244 088.55€	66 489.27€
Restes à réaliser dépenses	-	10 322.22€
Restes à réaliser recettes	-	-

VU le compte de gestion 2024 du budget général

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget général

CONSIDERANT qu'après présentation des comptes, M. Jacques PRAUD, Maire, a quitté la séance avant l'approbation du compte administratif,

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Présidé provisoirement par Mme Delphine DROUET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion de l'exercice 2024, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 2- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- 3- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DCM n° 2025-24

Affectation du résultat du budget général

Rapporteur : Delphine DROUET

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	15

Après l'approbation du compte administratif 2024 du budget général, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat.

VU le compte administratif de l'exercice 2024 du budget général

CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître sur l'exercice 2024 :

- Un excédent de fonctionnement de 244 088.55€
- Un excédent d'investissement de 66 489.27€
- Des restes à réaliser à hauteur de - 10 322.22€

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 244 088.55€
B – Résultat antérieur reporté	+ 100 000.00€
C – Résultat à affecter (A+B)	+ 344 088.55€
D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 – besoin de financement	
R001 – excédent de financement	+ 2 034 619.45€
E – Solde des restes à réaliser	
D001 – besoin de financement	- 10 322.22€
R001 – excédent de financement	
Besoin de Financement	

AFFECTATION (C)	+ 344 088.55€
R1068 – Réserves en investissement	+ 144 088.55€
R002 – Report en fonctionnement	+ 200 000.00€

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **AFFECTE** en section de fonctionnement du budget primitif 2025 du budget général, un excédent de fonctionnement de 200 000.00€.
- 2- **AFFECTE** en section d'investissement du budget primitif 2025 du budget général, un excédent de fonctionnement de 144 088.55€.

DCM n° 2025-25
Approbation du budget primitif 2025 du budget général
 Rapporteur : Delphine DROUET

Madame DROUET, adjointe en charge des finances rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère

VU l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget général,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la réunion de la commission finances du 10 mars 2025 relative à la présentation du BP 2025.

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 décrit dans le document annexé à la présente délibération et détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025	Chapitre	Intitulé	BP 2025
011	Charges à caractère général	333 000.00 €	70	Compte de produits	77 700.00 €
012	Charges de personnel	401 150.00 €	73	Impôts et taxes	178 000.00 €
65	Autres charges	367 438.14 €	73	Fiscalité locale	469 000.00 €
66	Charges financières	7 000.00 €	74	Dotations, subv. part.	191 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	75	Autres recettes	14 000.00 €
014	Atténuation de produits	15 500.00 €	76	Produits Financiers	- €
042	Opération d'ordre	12 311.86 €	77	Produits exceptionnels	- €
TOTAL DES DEPENSES		1 136 900.00 €	013	Atténuation de charges	7 100.00 €
			002	Excédent reporté	200 000.00 €
			TOTAL DES RECETTES		1 136 900.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025	Chapitre	Intitulé	BP 2025
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €	001	Report solde section d'invest.	2 034 619.45 €
040	Opérations d'ordre	- €	021	Virement section de fonctionnement	144 088.55 €
041	Opérations patrimoniales	- €	10	Emprunt et dettes assimilées	18 000.00 €
16	Emprunts	35 000.00 €	16	Transfert entre sections	- €
20	Immo incorporelles	35 000.00 €	41	Opération non individualisées	143 000.00 €
21	Immo corporelles	211 822.22 €	40	Amortissements	12 311.86 €
OPERATIONS			OPERATIONS		
10	Maison BIOTTEAU	110 000.00 €	10	Maison BIOTTEAU	- €
11	Plan d'eau - aire CC - toilettes	30 000.00 €	11	Plan d'eau - aire CC - toilettes	- €
12	Pont de la SENSERIE	175 000.00 €	12	Pont de la SENSERIE	- €
38	Salle Multi-activités	1 005 000.00 €	38	Salle Multi-activités	50 000.00 €
39	VRD - Salle Multi-activités	350 000.00 €	39	VRD - Salle Multi-activités	- €
TOTAL DES DEPENSES		1 971 822.22 €	TOTAL DES RECETTES		2 402 019.86 €

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- **ADOpte** le budget primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.
- 2- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte y afférant.